



Le maire s'explique sur ses dépenses de fonctionnement

SERRES-CASTET

Suite à l'article relatant les notes de l'argus données par l'Association contribuables associés pour les communes (notre édition du 27 avril), le maire Jean-Yves Courrèges donne une explication, au 4/20 attribué à Serres-Castet.

« Comme le fait justement remarquer le journaliste à la fin de son article, il nous a paru utile de remettre les chiffres en perspectives et donner quelques explications... », explique d'emblée le maire. « L'argus des communes ne présente que les dépenses de fonctionnement sans tenir compte des recettes qui permettent de les financer et qui sont, à Serres-Castet, supérieures à la moyenne ou médiane des communes de la même strate. Si on prend les chiffres officiels de la direction générale des Finances publiques (DGFPI), le résultat comptable est largement supérieur à la moyenne des communes de la même strate (192 € par habitant contre 142 € par habitant pour la moyenne). Dans ses analyses financières, la DGFPI utilise la moyenne pour comparer les communes de même strate alors que l'Argus utilise la notion de médiane. Cela peut questionner car la médiane accentue les écarts alors que la moyenne a tendance à lisser les valeurs extrêmes », insiste-t-il.

Des charges de centralités

Et l'édile d'ajouter que « les charges de fonctionnement de la commune sont en lien avec le fait que la commune est une polarité majeure du territoire et doit donc financer des charges de centralités. Pour ne citer qu'un exemple, la mise à disposition des installations sportives au collège entraîne pour la commune des frais d'entretien et donc de personnel, et même si le Département participe financièrement à ces charges de fonctionnement, cela ne couvre pas la totalité des frais ».

« Nous avons aussi fait le choix d'apporter des services de proximité à notre population mais aussi aux habitants des communes voisines comme le service des cartes d'identité et passeports, la maison France services : là encore les aides de l'État pour financer ces services ne couvrent pas l'intégralité des coûts de fonctionnement. Le choix d'avoir un centre de loisirs communal et non associatif, de faire les repas à la cantine avec nos propres agents, de réaliser des travaux en régie fait que nos charges de personnels sont plus importantes que dans d'autres communes. Il est intéressant de noter que les indicateurs d'endettement et de pression fiscale pour nos administrés sont bons, que notre capacité d'autofinancement se situe depuis 2014 autour de 900 000 euros par an que l'on utilise pour financer de nouveaux investissements. En fonction de tous ces éléments de contexte, le fait que nos charges de

fonctionnement soient plus élevées que dans d'autres communes de même strate n'est pas un problème, dans la mesure où nos recettes permettent de les financer et qu'on apporte des services de qualité à la population », précise Jean-Yves Courrèges.

Le maire ajoute que le fait de donner une note en tenant compte uniquement des charges de fonctionnement d'une commune, sans une analyse financière complète à côté, est assez réducteur et ne permet pas de juger de la bonne gestion de la commune. « Plutôt que 'l'argus des communes', nous préférons regarder l'analyse financière réalisée chaque année par la DGFPI et qui prouve la bonne santé financière de notre collectivité », conclut-il. C'est dit !

Le fonctionnement d'une commune de strate supérieure

La commune de Serres-Castet est dotée de nombreux équipements publics tels qu'on peut en voir dans des communes de la strate entre 5 000 et 10 000 habitants (terrains et salles de sport, équipements sportifs et culturels, théâtre Alexis-Peyret, etc.), son budget de fonctionnement se rapproche donc plus de celui d'une commune de strate supérieure.



La DGFPI relève que le résultat comptable de la commune est supérieur à la moyenne des communes de la même strate.

© DIDIER RISPAL